JUGES AU DEPART, Mer

I. Mission globale

Préparer et donner précisément le départ
Veiller à la régularité du départ. Signaler les départs anticipés (aux équipages concernés et auprès de l'Arrivée)

II. Lieu d'exercice

Deux lieux complémentaires :

1. au centre et en retrait de la ligne de départ. Le plus souvent depuis un « bateau comité » pour le **Starter** et **Juge de Départ**
2. exactement sur la ligne de départ, le plus souvent sur un bateau léger et manœuvrant (type pneumatique) pour le **Juge de Ligne de Départ**

III. Matériel

- Programme à jour et stylos en état de marche
- Boules et pavillons
- Montre avec compte à rebours
- Avertisseur sonore (klaxon)
- Liaison radio ou téléphonique avec le jury et le secrétariat
- Jumelles
- Mégaphone

IV. Procédures

a. Avant le départ des épreuves

Etre en poste environ 30 minutes avant le début de chaque journée ou demi-journée pour effectuer les essais nécessaires.

1. Vérification du matériel et contrôle des communications

Ligne de départ

- matérialisation claire de la ligne de départ et espacement suffisant des bouées afin que tous les équipages puissent s'y tenir (compter 10m par bateau)
- alignement perpendiculaire, en son centre, au premier bord du parcours

Sur le bateau comité

- vérifier la position du bateau comité en arrière de la ligne et de la visibilité du mât, boules et pavillons pour les équipages depuis la ligne de départ
- préparation du mât, fixation des boules et pavillons, contrôle du fonctionnement des drisses, vérifier que les boules puissent être hissées et descendues sans encombre
- vérification des liaisons radio (ou téléphone) avec Juge de Ligne de Départ, Arrivée et PDJ
- vérification du signal sonore : accessible et opérationnel (prévoir un signal de secours)

2. Répartition des missions

Sur le bateau comité

- Le Starter décompte le temps
- Le Juge de Départ, aidé d'une autre personne, hisse les deux boules et se charge du signal sonore

Sur la ligne de départ

- Le Juge de Ligne de Départ surveille la ligne à partir de l'annonce de la procédure de départ

b. Pour chaque course :

1. Compter combien d'embarcations prennent le départ (si différent du programme, contacter le RCC). Le signaler par radio (très utile pour l'Arrivée)
2. Contrôler l'installation des pavillons de départ
3. Vérifier l'absence d'obstacles ou d'embarcations sur la zone de départ et sur le premier bord de course
4. Vérifier la disponibilité des chronométreurs
5. Pour la première course, attendre l'autorisation de lancer la procédure de départ auprès du PDJ (qui l'aura lui même reçu du Directeur de course).
6. Annoncer éventuellement le changement de parcours (pavillon « C » maintenu hissé durant toute la procédure de départ)

c. A l'appel « TROIS MINUTES »

Le **starter**, après avoir informé de l'imminence du début de la procédure, décompte (à la radio) les 10 dernières secondes. A trois minutes du départ, il donne cinq coups bref du signal sonore.

Simultanément, le **Juge de départ**, aidé d'un-e assistant-e, hisse deux boules noires.

d. A l'appel « UNE MINUTE »

Le starter surveille avec attention le compte à rebours afin que la minute soit scrupuleusement respectée. Il décompte les 10 secondes qui précèdent. A une minute, il donne deux coups brefs de klaxon.

Simultanément, le **juge de départ :**

- baisse une boule noire
- vérifie que le champ de course reste dégagé et que nul élément extérieur n'est susceptible de rendre le départ inéquitable ou dangereux
- informe le PDJ si le départ ne peut pas être donné

Le juge de ligne de départ :

- vérifie que les étraves sont toutes en retrait de la ligne de départ
- relève le cas échéant les numéros des embarcations fautives
- dans la mesure du possible, il informe les équipages concernés
- il communique ensuite avec le juge de départ afin de s'assurer que la pénalité due (2 minutes) soit accordée

e. Commandement du départ

Le starter surveille avec attention le chronomètre afin que la minute soit respectée à la seconde près. Il décompte scrupuleusement les 10 dernières secondes et donne un coup long

Le juge de départ abaisse la dernière boule noire. Le départ est effectif dès que les pavillons amorcent leur descente.

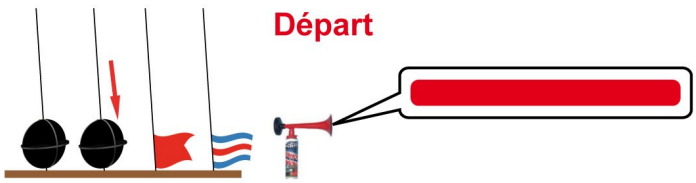

f. Départ anticipé

Le juge de départ

- s'informe auprès du juge de ligne de départ des embarcations concernées,
- l'information (numéros des embarcations concernées) est transmise à l'arbitre de parcours afin que celui-ci informe les équipages de l'attribution de la pénalité (2 minutes).
- s'assure que l'information a bien été identifiée par le Responsable à l'Arrivée.

g. Départs anticipés en nombre et rappel des équipages

Au cas où un grand nombre d'équipages commet un départ anticipé, et que ceci ne permettant pas d'identifier tous les équipages concernés, le départ doit être redonné.

Le juge de départ hisse le pavillon "B", ou un pavillon rouge, accompagné de deux coups longs répétés du signal sonore.

V. <u>Résumé des tâches des Juges au Départ</u>

- Identifier combien de bateaux prennent le départ
- Contrôler l'installation et l'usage des pavillons de départ
- Vérifier l'absence d'obstacles ou d'embarcations sur la zone de départ et sur le premier bord de course
- Pour la première course, attendre l'autorisation de lancer la procédure de départ auprès du PDJ (qui l'aura lui même reçu du Directeur de course.
- Respect scrupuleux du décompte de temps (à 3 min, 1 minute et Départ) lors de la procédure
- Annonce aux équipages d'un éventuel retard ou changement de parcours
- Identifier les équipages fautifs d'un départ anticipé et s'assurer que l'information a été prise en compte par le Responsable à l'Arrivée